

Mutuelle Complémentaire Santé

Chefs d'entreprise, votre complémentaire santé est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016.

Pour vous accompagner, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique, en partenariat avec la MGPA et la Fédération Nationale de la Coiffure (FNC972) vous invite à la réunion d'information organisée

le lundi 7 décembre 2015

à 16h,

à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Morne tartenson- Fort de France

Contact et inscription :

- **Service Développement et Animation Economique**

 0596 71 45 38 ou 0596 71 32 22 poste 210

Email sae.cmm972@wanadoo.fr

www.cma-martinique.com